

Décision

Générale

colonial

Décision n° 52-420-1931 Soldes

n° 52-420-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 novembre 1931

Numéro JO

n° 420 du 30/11/1931

Date du numéro

30 novembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

Les soldes mensuelles des interprètes du service sanitaire Mohamed Mokbel, Djafar Hassan et du cadî de Djibouti Chamsan Ismaël sont fixées comme suit, à compter du 1 novembre 1931 : Mohamed Mokbel : 420 francs: Djafar Hiagen » 220 traues Chamsan Ismaël : 635 franes.